

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**26 septembre 2019**

Le vingt-six septembre deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Agonès dûment convoqués le dix-neuf septembre deux mille dix-neuf, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. TRICOU Patrick, Maire.

**Présents :**

Mr TRICOU Patrick, Mr Emile BOURGET, Mme RIGAUD Véronique, Mr GUICHARD Éric, Mme BRETON Camille, Mme Gwenaëlle MATHIEU, Mme Noëlle PRUNET, Mr Philippe LAMOUREUX et Mr Antoine RAVIER.

**Excusés :**

Mr Bertrand RAMES qui donne pouvoir à Mr Antoine RAVIER  
Mme Nadine VIALA qui donne pouvoir à Mme Noëlle PRUNET  
Mr Eric GUICHARD qui donne pouvoir à Mr Philippe LAMOUREUX

\*\*\*\*\*

Mr Philippe LAMOUREUX est nommé secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte-rendu de la dernière séance du 23 mai 2019.

\*\*\*\*\*

**DEMANDE DE SUBVENTION VOIRIE/PATRIMOINE 2019 (FAIC 2019)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du Programme Patrimoine et Voirie 2019, les aménagements du Gîte Communal « Causse » et la réfection de la voirie sont envisagés pour la somme de 36 403,38 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin de mener à bien cette opération, et sollicite la subvention voirie/patrimoine 2019 (FAIC 2019) pour lesdits travaux.

\*\*\*\*\*

**CONTRATS AFFERMAGE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a deux contrats de délégation par affermage, un pour le service d'eau potable et un pour le service d'assainissement collectif avec la société SAUR.

Les deux contrats prennent fin au 31 décembre 2019.

La mise en place d'avenants à ces deux contrats semble la meilleure solution au vu du contexte actuel, à savoir :

- Demande de transfert de la compétence eau, assainissement à l'intercommunalité (conformément à la loi NOTRe) repoussée par notre EPCI (Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises) à une date ultérieure.

- En raison de la proximité des prochaines élections municipales.

Du fait de la proximité de ces deux échéances (date de fin des contrats d'affermages et prochaines élections municipales), il serait préférable que la prochaine municipalité d'Agonès se prononce sur les choix à retenir pour la gestion de ces services.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire de faire le nécessaire afin de mener à bien cette opération.

\*\*\*\*\*

### Questions diverses

**Travaux de la Lagune de St Bauzille :** Mr Emile BOURGET fait part que les travaux sont terminés mais qu'il subsiste quelques points de dysfonctionnements.

**Terrain « Lozano » :** Mr Emile BOURGET informe le conseil que l'aménagement du site suit son cours.

**Aire de Jeux :** L'aire va être installée dans les prochains jours.

\*\*\*\*\*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.